

L'instituteur de Roberval a reçu \$250.00 l'année dernière, et cette année, \$275.00.

Les maîtresses des écoles élémentaires de la campagne recevaient l'année dernière, en moyenne, \$105.47, et dans la ville de Chicoutimi, \$175.00, y compris le montant de l'évaluation des avantages découlant de leur position ; cette année, dans la ville, elles reçoivent \$183.75 et à la campagne, \$107.33.

J'ai distribué, durant ma visite, le nouveau programme d'études et l'ai affiché dans chaque école. Avec ce programme, la division du temps, les notes pédagogiques et les autres règlements en vigueur depuis longtemps dans mon district, je suis persuadé que les résultats seront des plus fructueux.

J'ai recommandé le nouveau registre d'inscription et d'appel, publié par M. J.-A. Langlais, renfermant presque tous les règlements révisés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant les maîtres et élèves. Ce journal est appelé à rendre de grands services aux élèves et aux maîtresses.

Je souhaiterais que le " Journal de l'Instruction publique " ou " l'Enseignement primaire " fussent entre les mains de chaque maître et maîtresse ; mais malheureusement, un grand nombre refusent d'y souscrire, sous prétexte que leur faible salaire ne leur permet pas de s'abonner à l'une de ces excellentes revues pédagogiques. Il serait à désirer que chaque commission scolaire payât l'abonnement pour chacune de ses écoles.

En somme, les progrès sur la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, l'histoire, etc., suivent la marche régulière et progressive des autres années, malgré que dans mon district comme ailleurs, à peu près, les mêmes obstacles s'y rencontrent : apathie des parents, défaut d'assiduité de la part des élèves, obligation où se trouvent un grand nombre de

cultivateurs de garder leurs enfants pendant le temps des travaux champêtres pour les aider.

Conformément à l'article 14 des nouveaux règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, je vais classer les municipalités de mon district, par ordre de mérite, sur les sujets suivants :

- 1o Etat des maisons d'école, etc.,
- 2o Etat du mobilier, etc.,
- 3o Mise en opération du cours d'études,
- 4o Emploi des livres approuvés,
- 5o Traitement des institutrices et leur mode de paiement.

TRÈS BIEN

Ville et paroisse de Chicoutimi, St-Fulgence, Hébertville et St-Prime.

BIEN

L'Anse-St-Jean, St-Alphonse, Bagotville, Jonquière, Laterrière, Ste-Anne, Bourget, St-Félicien, St-Bruno, Alma, Normandin, St-François de Sales, St-Louis de Métabetchouan, Roberval.

ASSEZ BIEN

Ouïatchouan, St-Cyriac, St-Cœur-de-Marie, St-Jérôme, St-Alexis de la Grande-Baie, St-Charles-Borromée, St-Méthode et St-Gédéon de Grandmont.

Je ne saurais terminer ce rapport sans vous recommander, d'une manière toute spéciale, la mission de St-Cœur-de-Marie, nouvelle et pauvre municipalité qui doit vous demander une aide spéciale pour la construction d'une école.

J'espère que ces remarques, jointes à mes bulletins d'inspection, vous font connaître l'état réel de l'éducation dans mon vaste district d'inspection.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. SAVARD,

Insp. d'école r.